



قرار

résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE  
LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC59/R.6  
Octobre 2012

Cinquante-neuvième session  
Point 5 de l'ordre du jour

### Réformes gestionnaires de l'OMS

Le Comité régional,

Ayant passé en revue le document sur la réforme de l'OMS : situation actuelle et perspectives régionales<sup>1</sup> ;

Rappelant la décision WHA65(9) sur la réforme de l'OMS ;

Reconnaissant qu'il est important de limiter la distribution des ressources à un petit nombre de domaines prioritaires principaux par opposition à la pratique actuelle qui consiste à répartir des ressources limitées sur de nombreuses activités programmatiques ;

Préoccupé par la diminution de la valeur des contributions fixées des États Membres pour l'Organisation en termes réels ces dernières années ;

Reconnaissant que l'élaboration et la mise en œuvre du douzième Programme général de travail et du Budget programme 2014-2015 qui en découle sont des instruments essentiels pour le renforcement du processus de réforme de l'OMS et reconnaissant en outre les efforts déployés par le Directeur régional eu égard aux réformes gestionnaires de l'OMS ;

Conscient de la nécessité pour les trois niveaux de l'Organisation de travailler en étroite collaboration et de manière cohérente afin de réaliser les objectifs énoncés dans la douzième Programme général de travail ;

#### 1. **APPROUVE :**

- a) les mesures gestionnaires associées au processus de réforme prises par le Directeur régional eu égard à la mobilité et la rotation du personnel, la gestion des résultats et la planification et la gestion des ressources humaines ;
- b) la promotion d'une culture de la
- c) responsabilisation au moyen de l'introduction d'une fonction de respect des obligations au sein du Bureau du Directeur régional :

---

<sup>1</sup> Document EM/RC59/5

- d) Les réformes régionales de la gouvernance, y compris – sans toutefois s’y limiter – la mise en place d’un comité consultatif technique auprès du Directeur régional ;
2. **APPUIE** la structure du douzième Programme général de travail dans ses catégories et priorités notant que ces dernières correspondent aux priorités stratégiques ayant fait l’objet d’un consensus pour la Région de la Méditerranée orientale ;
3. **SOULIGNE** la nécessité d’avoir un processus de planification budgétaire au niveau des pays (ascendant) fondé sur les besoins des États Membres ;
4. **RÉAFFIRME** l’importance critique de la nature décentralisée de l’OMS telle qu’elle est inscrite dans la Constitution de l’Organisation et accueille favorablement l’initiative récente du Bureau régional de collaborer plus étroitement avec le Siège et les autres bureaux régionaux ;
5. **DEMANDE** aux États Membres :
- 5.1 d’envisager la possibilité d’augmenter le niveau des contributions fixées pour l’Organisation dans le cadre d’une action collective au niveau des organes directeurs ;
- 5.2 d’augmenter les contributions volontaires, pour les pays qui peuvent se le permettre, au niveau régional pour les domaines prioritaires convenus ;
- 5.3 de continuer à s’engager activement dans le processus de réforme de l’OMS, y compris la mise au point du douzième Programme général de travail et du budget programme 2014-2015 ;
6. **PRIE LE** Président du Comité régional dans son rapport sur les délibérations du Comité à l’attention du Conseil exécutif :
- 6.1 de souligner l’impact négatif du recours excessif de l’Organisation aux contributions volontaires réservées ;
- 6.2 de transmettre la préoccupation du Comité concernant la diminution de la valeur des contributions fixées en termes réels au fil du temps et d’exprimer la nécessité d’envisager une augmentation du niveau des contributions fixées ;
7. **PRIE** le Directeur régional de se concentrer sur les priorités stratégiques adoptées par les organes directeurs de l’OMS dans la planification pour le prochain cycle des missions conjointes d’examen et de planification des programmes.